

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



**L'Europe s'engage
en Bretagne** / Avec les Fonds européens
structurels et d'investissement



Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du RAMO 2019 du PDR Bretagne

Synthèse des travaux d'évaluation à l'échelle des priorités du PDR de Bretagne

Septembre 2019



Sommaire

1 Introduction et contexte du PDR Bretagne	3
2 Le contexte d'élaboration du RAMO « renforcé » remis au 30 juin 2019.....	8
3 Présentation du périmètre d'analyse dans le cadre du RAMO « renforcé » de 2019	9
4 Présentation de la méthodologie	11
4.1 Typologies des dossiers analysés pour l'évaluation	11
4.2 Périmètre thématique.....	12
4.3 Le référentiel d'évaluation	12
4.4 Outils méthodologiques mobilisés	13
5 Synthèse des résultats par Priorité.....	15
6 Enseignements méthodologiques	32

1 Introduction et contexte du PDR Bretagne

Le Programme de Développement (PDR) est un programme régional qui définit la stratégie d'utilisation des crédits européens du FEADER sur la période 2014-2020. Le PDR de Bretagne dispose d'un maximum de 371 M€ de FEADER pour cette période (au 31/12/2018, 244 M€ engagés). Il est géré par la Région Bretagne, autorité de gestion, en partenariat avec l'Etat (qui est gestionnaire d'une partie des mesures) et les principales parties prenantes du développement agricole, rural et forestier. Le PDR Bretagne encourage les projets qui renforcent la compétitivité, la performance écologique du secteur agricole, forestier et agroalimentaire, mais aussi le développement rural en général.

Il s'articule autour des **5 besoins stratégiques du plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne (P3AB)** et **12 mesures comprenant plusieurs types d'opérations (TO)**. Ce sont ainsi plus de **30 dispositifs qui sont inscrits au PDRB et peuvent bénéficier de co-financements européens, via le FEADER**.

Besoin Stratégique n°1 : Soutien au renouvellement des générations (50 M€)

- Dotation jeune agriculteur
- Prêts bonifiés jeunes agriculteurs

Besoin Stratégique n°2 : Modernisation des outils de production (135.5 M€)

- Soutien aux investissements d'amélioration de la performance globale et à la durabilité de l'exploitation agricole
- Soutien aux investissements en matériels agro-environnementaux
- Modernisation des bâtiments et équipements associés des exploitations agricoles
- Réalisation de bâtiments d'élevage innovants exemplaires ou démonstratifs en matière de performance énergétique et/ou environnementale
- Soutien aux investissements agricoles d'économie d'énergie, de limitation des gaz à effet de serre
- Soutien aux investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles dans les industries agro-alimentaires
- Soutien aux investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles à la ferme
- Soutien aux investissements d'amélioration de la desserte forestière
- Soutien aux investissements dans les infrastructures liées au développement, à la modernisation ou l'adaptation du secteur agricole

Besoin Stratégique n°3 : Agronomie et biodiversité des sols et milieux (143 M€)

- Programme Breizh Bocage - Investissements
- Programme Breizh Bocage - Animation

- Natura 2000 - Établissement des documents de gestion (DOCOB)
- Natura 2000 - Contrats en milieux forestiers
- Natura 2000 - Animation
- Natura 2000 - Contrats en milieux ni agricoles ni forestiers
- Identification et mise en œuvre d'actions en faveur des continuités écologiques
- Soutien aux réserves naturelles nationales et régionales

- Breizh Forêt Bois - Boisement : boisements de terres non agricoles
- Défense des forêts contre les risques d'incendie (DFCI)
- Breizh Forêt Bois - Transformation : transformation de boisements de qualité médiocre en futaie productive

- Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)
- Aide à la conversion à l'agriculture biologique
- Maintien en agriculture biologique

- Paiement aux agriculteurs situés dans des zones soumises à des contraintes naturelles

Besoin Stratégique n°4 : Développement des territoires ruraux (38 M€)

- Aides à la préparation des stratégies locales de développement
- Aide à la mise en œuvre des opérations dans le cadre des stratégies locales de développement
- Coopération
- Aide à l'animation des stratégies locales de développement

Besoin Stratégique n°5 : Innovation, formation et diffusion (4.5 M€)

- Soutien aux groupes opérationnels du partenariat européen pour l'innovation (PEI) pour la productivité agricole et la durabilité
- Soutien aux stratégies locales de développement de la filière forêt-bois

Ces 5 besoins se retrouvent dans les 6 priorités définies par la Commission Européenne pour le soutien du FEADER au développement agricole et rural :

- ❖ **Priorité 1** : Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales.
- ❖ **Priorité 2** : Améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts.
- ❖ **Priorité 3** : Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'industrie.
- ❖ **Priorité 4** : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et la foresterie.
- ❖ **Priorité 5** : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie.
- ❖ **Priorité 6** : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique.

Au 30 juin de chaque année de la période de programmation (2014-2020), l'Autorité de Gestion (AG) doit rendre compte, auprès de la Commission Européenne (CE), de l'avancée de la mise en œuvre de son programme de Développement Rural (PDR) via la remise d'un Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO). Des RAMOs spécifiques sont à produire en 2017, en 2019 et en 2023 (pour ce dernier dans une logique d'analyse ex post) dits « RAMO renforcé ».

Dans le cadre du RAMO « renforcé » remis le 30 juin 2019, le Conseil Régional a renseigné la section 7 relative à l'évaluation du PDR. Celle-ci vise à répondre à un ensemble de questions évaluatives communes rattachées aux différents Domaines Prioritaires (DP) « ouverts » dans le PDR et des questions relatives à la contribution du PDR aux objectifs UE 2020 et de la PAC. Il s'agit aussi de présenter les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du programme et de présenter les effets et lorsque cela est possible, les impacts de la mise en œuvre du PDR au regard de la stratégie poursuivie.

Pour réaliser ce travail, l'autorité de gestion s'est appuyée sur un évaluateur externe. Différents outils d'analyse ont été mobilisés par l'évaluateur externe : analyse des réalisations et financements, analyses documents, enquêtes bénéficiaires, ... (voir section ci-après pour plus de détails).

Le tableau ci-dessous présente le détail de la maquette (en euros de FEADER) du PDR de Bretagne :

Axes d'intervention	Mesures	Types d'Opérations	Maquette V4 PDR
1- Renouveau des générations			50 000 000
	Mesure 6 : Développement des exploitations agricoles et des entreprises		50 000 000
		TO 611- Dotation jeune agriculteur	49 000 000
		TO 612- Prêts bonifiés jeunes agriculteurs	1 000 000
2- Modernisation production			130 600 000
	Mesure 3 : Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires		0
		TO 311- Soutien aux nouvelles participations aux régimes de qualité	0
		TO 321- Soutien aux activités d'information et de promotion mises en place par les groupements de producteurs dans le marché intérieur	0
	Mesure 4 : Investissements physiques		130 600 000
		TO 411- Soutien aux investissements d'amélioration de la performance globale et à la durabilité de l'exploitation agricole	82 000 000
		TO 412- Soutien aux investissements agricoles d'économie d'énergie, de limitation des gaz à effet de serre	12 500 000
		TO 421- Soutien aux investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles	33 000 000
		TO 422- Soutien aux investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles à la ferme	1 000 000
		TO 431- Soutien aux investissements d'amélioration de la desserte forestière	1 000 000
		TO 432- Soutien aux investissements dans les infrastructures liées au développement, à la modernisation ou l'adaptation du secteur agricole	1 100 000
3- Agronomie, biodiversité			142 969 711
	Mesure 4 : Investissements physiques		6 000 000
		TO 441- Programme Breizh Bocage - Investissements	6 000 000
	Mesure 7 : Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales		15 000 000
		TO 711- Natura 2000 - Établissement des documents de gestion (DOCOB)	1 000 000
		TO 761- Natura 2000 - Contrats en milieu forestiers	100 000
		TO 762- Identification et mise en œuvre d'actions en faveur des continuités écologiques	2 300 000
		TO 763- Programme Breizh Bocage - Animation	3 000 000
		TO 764- Soutien aux réserves naturelles nationales et régionales	2 000 000
		TO 765- Natura 2000 - Animation	4 000 000
		TO 766- Natura 2000 - Contrats en milieu ni agricoles ni forestiers	2 600 000
	Mesure 8 : Investissements dans le développement des zones forestières, amélioration de la viabilité des forêts		4 200 000
		TO 811- Breizh Forêt Bois - Boisement : boisements de terres non agricoles	3 000 000
		TO 831- Défense des forêts contre les risques d'incendie (DFCI)	500 000
		TO 861- Breizh Forêt Bois - Transformation : transformation de boisements de qualité médiocre en futaie productive	700 000
	Mesure 10 : Agro-environnement - Climat		78 172 000
		TO 101 - Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)	78 172 000
		TO 102- Conservation des ressources génétiques	0
	Mesure 11 : Agriculture biologique		38 018 845
		TO 1111- Aide à la conversion à l'agriculture biologique	28 018 845
		TO 1121- Maintien en agriculture biologique	10 000 000
	Mesure 12 : Natura 2000 et Directive cadre sur l'eau		469 924
		TO 1211- Paiement d'indemnités en faveur des zones agricoles Natura 2000	250 000
		TO 1231- Paiement d'indemnités en faveur des zones agricoles dans les plans de gestion de district hydrographique	219 924
	Mesure 13 : Zones soumises à contraintes naturelles ou d'autres contraintes spécifiques ou ICHN		1 108 942
		TO 1321- Paiement aux agriculteurs situés dans des zones soumises à des contraintes naturelles	1 108 942
4- Développement des territoires			38 378 000
	Mesure 19 : Programme Leader		38 378 000
		TO 1911- Aides à la préparation des stratégies locales de développement	300 000
		TO 1921- Aide à la mise en œuvre des opérations dans le cadre des stratégies locales de développement	26 953 000
		TO 1931- Coopération	2 000 000
		TO 1941- Aide à l'animation des stratégies locales de développement	9 125 000
5- Innovation, formation et diffusion			4 600 000
	Mesure 1 : Transfert de connaissances et actions d'information		0
		TO 111- Formation professionnelle continue	0
	Mesure 16 : Coopération		4 600 000
		TO 1611- Soutien aux groupes opérationnels du partenariat européen pour l'innovation (PEI) pour la productivité agricole et la durabilité	4 200 000
		TO 1671- Soutien aux stratégies locales de développement de la filière forêt-bois	400 000
6- Assistance technique			4 150 000
TOTAL			370 697 711

Au 31/12/2018, le PDR présente un taux d'engagement très satisfaisant de plus de 65 % de la maquette et un taux de paiement de près de 45 % (voir détail en page 10). Sachant qu'en terme d'engagement la dynamique est fortement portée par les mesures liées aux investissements physiques (TO 411 et TO 421 notamment), les mesures liées à l'agriculture biologique et les mesures surfaciques notamment MAEC. A l'inverse les mesures le développement territorial et plus spécifiquement le dispositif LEADER accuse un certain retard (paiement plus particulièrement). Mais cette situation n'est spécifique au PDRB puisqu'elle est partagée pour l'ensemble des PDR français.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL 2014-2020 BRETAGNE

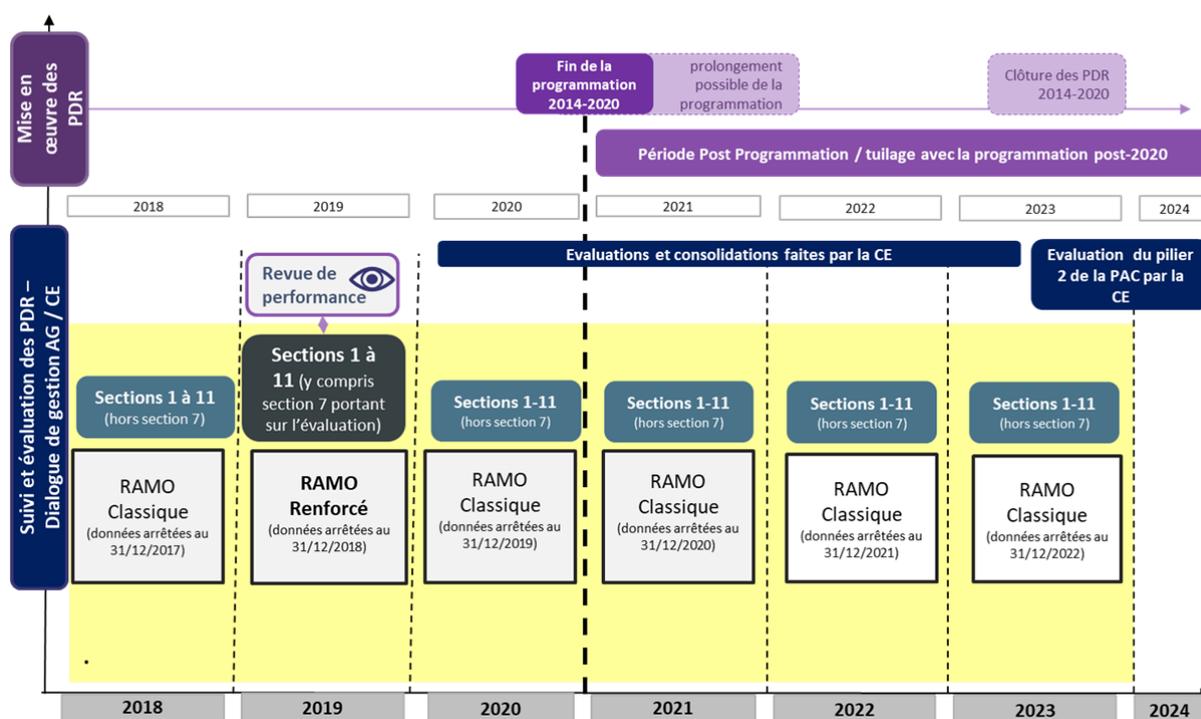
ETAT D'AVANCEMENT par axes d'intervention

Bilan au 31/12/2018

Axes d'intervention	Mesures	Types d'Opérations	Maquette V4 PDR	PROGRAMMATION			ENGAGEMENTS			PAIEMENTS				
				Programmé	% Prog	Reste à programmer	Nb dossiers	Engagé	% Eng	Disponible pour engagement	Nb dossiers	Payé	% Payé/Maquette	% Payé/Engagé
1- Renouveau des générations			50 000 000	32 286 344	64,57%	17 713 656	3 199	32 006 669	64,01%	17 993 331	1 787	19 424 648	38,85%	60,69%
	Mesure 6 : Développement des exploitations agricoles et des entreprises		50 000 000	32 286 344	64,57%	17 713 656	3 199	32 006 669	64,01%	17 993 331	1 787	19 424 648	38,85%	60,69%
		TO 611- Dotation jeune agriculteur	49 000 000	31 554 580	64,40%	17 445 420	2 253	31 274 905	63,83%	17 725 095	1 787	19 424 648	39,64%	62,11%
		TO 612- Prêts bonifiés jeunes agriculteurs	1 000 000	731 764	73,18%	268 236	946	731 764	73,18%	268 236	0	0	0,00%	0,00%
2- Modernisation production			130 600 000	107 724 664	82,48%	22 875 336	6 248	100 094 964	76,64%	30 505 036	3 828	46 842 646	35,87%	46,80%
	Mesure 3 : Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
		TO 311- Soutien aux nouvelles participations aux régimes de qualité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
		TO 321- Soutien aux activités d'information et de promotion mises en place par les groupements de producteurs dans le marché intérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
	Mesure 4 : Investissements physiques		130 600 000	107 724 664	82,48%	22 875 336	6 248	100 094 964	76,64%	30 505 036	3 828	46 842 646	35,87%	46,80%
		TO 411- Soutien aux investissements d'amélioration de la performance globale et à la durabilité de l'exploitation agricole	82 000 000	70 895 688	86,46%	11 104 312	5 659	67 643 396	82,49%	14 356 604	3 484	38 597 102	47,07%	57,06%
		TO 412- Soutien aux investissements agricoles d'économie d'énergie, de limitation des gaz à effet de serre	12 500 000	6 789 223	54,31%	5 710 777	417	6 486 873	51,89%	6 013 127	261	3 793 086	30,34%	58,47%
		TO 421- Soutien aux investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles	33 000 000	28 479 044	86,30%	4 520 956	60	24 423 700	74,01%	8 576 300	20	3 795 349	11,50%	15,54%
		TO 422- Soutien aux investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles à la ferme	1 000 000	921 020	92,10%	78 980	45	919 339	91,93%	80 661	31	488 090	48,81%	53,09%
		TO 431- Soutien aux investissements d'amélioration de la desserte forestière	1 000 000	639 689	63,97%	360 311	67	621 655	62,17%	378 345	32	169 019	16,90%	27,19%
		TO 432- Soutien aux investissements dans les infrastructures liées au développement, à la modernisation ou l'adaptation du secteur agricole	1 100 000	0	0,00%	1 100 000	0	0	0,00%	1 100 000	0	0	0,00%	
3- Agronomie, biodiversité			142 969 711	128 686 307	90,01%	14 283 405	669	105 020 559	73,46%	37 949 152	3 309	41 296 257	28,88%	39,32%
	Mesure 4 : Investissements physiques		6 000 000	3 939 746	65,66%	2 060 254	175	3 819 273	63,65%	2 180 727	55	1 181 236	19,69%	30,93%
		TO 441- Programme Breizh Bocage - Investissements	6 000 000	3 939 746	65,66%	2 060 254	175	3 819 273	63,65%	2 180 727	55	1 181 236	19,69%	30,93%
	Mesure 7 : Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales		15 000 000	6 676 128	44,51%	8 323 872	376	6 171 892	41,15%	8 828 108	194	2 557 293	17,05%	41,43%
		TO 711- Natura 2000 - Établissement des documents de gestion (DOCOB)	1 000 000	279 777	27,98%	720 223	15	279 337	27,93%	720 663	7	65 925	6,59%	23,60%
		TO 761- Natura 2000 - Contrats en milieux forestiers	100 000	0	0,00%	100 000	0	0	0,00%	100 000	0	0	0,00%	
		TO 762- Identification et mise en œuvre d'actions en faveur des continuités écologiques	2 300 000	377 191	16,40%	1 922 809	9	377 191	16,40%	1 922 809	0	0	0,00%	0,00%
		TO 763- Programme Breizh Bocage - Animation	3 000 000	2 957 976	98,60%	42 024	192	2 842 165	94,74%	157 835	83	1 077 963	35,93%	37,93%
		TO 764- Soutien aux réserves naturelles nationales et régionales	2 000 000	553 216	27,66%	1 446 784	10	465 499	23,27%	1 534 501	0	0	0,00%	0,00%
		TO 765- Natura 2000 - Animation	4 000 000	2 180 792	54,52%	1 819 208	143	2 151 312	53,78%	1 848 688	104	1 413 405	35,34%	65,70%
		TO 766- Natura 2000 - Contrats en milieux ni agricoles ni forestiers	2 600 000	327 176	12,58%	2 272 824	7	56 388	2,17%	2 543 612	0	0	0,00%	0,00%
	Mesure 8 : Investissements dans le développement des zones forestières, amélioration de la viabilité des forêts		4 200 000	1 588 849	37,83%	2 611 151	118	1 471 387	35,03%	2 728 613	53	564 348	13,44%	38,35%
		TO 811- Breizh Forêt Bois - Boisement : boisements de terres non agricoles	3 000 000	1 103 067	36,77%	1 896 933	66	994 007	33,13%	2 005 993	34	352 943	11,76%	35,51%
		TO 831- Défense des forêts contre les risques d'incendie (DFCI)	500 000	195 458	39,09%	304 542	11	191 558	38,31%	308 442	6	137 796	27,56%	71,93%
		TO 861- Breizh Forêt Bois - Transformation : transformation de boisements de qualité médiocre en futaie productive	700 000	290 325	41,48%	409 675	41	285 821	40,83%	414 179	13	73 609	10,52%	25,75%
	Mesure 10 : Agro-environnement - Climat		78 172 000	77 948 517	99,71%	223 483	0	69 751 420	89,23%	8 420 580	1 927	28 068 214	35,91%	40,24%
		TO 101 - Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)	78 172 000	77 948 517	99,71%	223 483	0	69 751 420	89,23%	8 420 580	1 927	28 068 214	35,91%	40,24%
		TO 102- Conservation des ressources génétiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
	Mesure 11 : Agriculture biologique		38 018 845	38 018 845	100,00%	0	0	23 292 366	61,27%	14 726 479	1 058	8 433 837	22,18%	36,21%
		TO 1111- Aide à la conversion à l'agriculture biologique	28 018 845	28 018 845	100,00%	0	0	13 934 638	49,73%	14 084 207	323	4 350 447	15,53%	31,22%
		TO 1121- Maintien en agriculture biologique	10 000 000	10 000 000	100,00%	0	0	9 357 728	93,58%	642 272	735	4 083 390	40,83%	43,64%
	Mesure 12 : Natura 2000 et Directive cadre sur l'eau		469 924	0	0,00%	469 924	0	0	0,00%	469 924	0	0	0,00%	
		TO 1211- Paiement d'indemnités en faveur des zones agricoles Natura 2000	250 000	0	0,00%	250 000	0	0	0,00%	250 000	0	0	0,00%	
		TO 1231- Paiement d'indemnités en faveur des zones agricoles dans les plans de gestion de district hydrographique	219 924	0	0,00%	219 924	0	0	0,00%	219 924	0	0	0,00%	
	Mesure 13 : Zones soumises à contraintes naturelles ou d'autres contraintes spécifiques ou ICHN		1 108 942	514 222	46,37%	594 720	0	514 222	46,37%	594 720	22	491 330	44,31%	95,55%
		TO 1321- Paiement aux agriculteurs situés dans des zones soumises à des contraintes naturelles	1 108 942	514 222	46,37%	594 720	0	514 222	46,37%	594 720	22	491 330	44,31%	95,55%
4- Développement des territoires			38 378 000	3 342 066	8,71%	35 035 934	77	2 204 558	5,74%	36 173 442	40	977 936	2,55%	44,36%
	Mesure 19 : Programme Leader		38 378 000	3 342 066	8,71%	35 035 934	77	2 204 558	5,74%	36 173 442	40	977 936	2,55%	44,36%
		TO 1911- Aides à la préparation des stratégies locales de développement	300 000	196 598	65,53%	103 402	13	196 598	65,53%	103 402	12	171 406	57,14%	87,19%
		TO 1921- Aide à la mise en œuvre des opérations dans le cadre des stratégies locales de développement	26 953 000	1 711 439	6,35%	25 241 561	29	904 281	3,36%	26 048 719	6	128 039	0,48%	14,16%
		TO 1931- Coopération	2 000 000	0	0,00%	2 000 000	0	0	0,00%	2 000 000	0	0	0,00%	
		TO 1941- Aide à l'animation des stratégies locales de développement	9 125 000	1 434 029	15,72%	7 690 971	35	1 103 679	12,10%	8 021 321	22	678 491	7,44%	61,48%
5- Innovation, formation et diffusion			4 600 000	4 557 084	99,07%	42 916	63	4 366 088	94,91%	233 912	5	245 137	5,33%	5,61%
	Mesure 1 : Transfert de connaissances et actions d'information		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
		TO 111- Formation professionnelle continue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
	Mesure 16 : Coopération		4 600 000	4 557 084	99,07%	42 916	63	4 366 088	94,91%	233 912	5	245 137	5,33%	5,61%
		TO 1611- Soutien aux groupes opérationnels du partenariat européen pour l'innovation (PEI) pour la productivité agricole et la durabilité	4 200 000	4 184 124	99,62%	15 876	54	3 993 127	95,07%	206 873	5	245 137	5,84%	6,14%
		TO 1671- Soutien aux stratégies locales de développement de la filière forêt-bois	400 000	372 960	93,24%	27 040	9	372 960	93,24%	27 040	0	0	0,00%	0,00%
6- Assistance technique			4 150 000	0	0,00%	4 150 000	0	0	0,00%	4 150 000	0	0	0,00%	
TOTAL			370 697 711	276 596 464	74,62%	94 101 247	10 256	243 692 838	65,74%	127 004 873	8 969	108 786 624	29,35%	44,64%

2 Le contexte d'élaboration du RAMO « renforcé » remis au 30 juin 2019

Au 30 juin de chaque année de la période de programmation (2014-2020), l'Autorité de Gestion (AG) se doit de rendre compte, auprès de la Commission Européenne (CE), de l'avancée de la mise en œuvre de son Programme de Développement Rural (PDR) via la remise d'un Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO). Des RAMOs spécifiques sont à produire en 2017, en 2019 et en 2023 (logique d'analyse ex post) dits « RAMO renforcé ».



Dans le cadre du RAMO « renforcé » à remettre au 30 juin 2019, le Conseil Régional en qualité d'AG du FEADER doit ainsi en plus des sections 1 à 6 et 8 à 11 du RAMO classique, renseigner la section 7 relative à l'évaluation du PDR. A ce titre, l'Autorité de Gestion se doit de :

- Répondre à un ensemble de questions évaluatives communes rattachés aux différents Domaines Prioritaires (DP) « ouverts » dans le PDR
- Répondre à un ensemble de questions évaluatives relatives à la contribution du PDR aux objectifs EU 2020 et de la PAC
- Présenter les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du programme
- Présenter les effets et les impacts de la mise en œuvre du PDR au regard de la stratégie poursuivie

Au-delà des obligations de reporting de l'AG vis-à-vis de la CE dans le cadre spécifique du RAMO « renforcé » qui sera remis au 30 juin 2019, cet exercice doit permettre d'évaluer la pertinence et les effets de la stratégie agricole soutenue par le FEADER en région Bretagne. En effet la Région présente un certain nombre de caractéristiques et d'enjeux, soutenus par le FEADER, qui doivent constituer les axes prioritaires d'analyses au titre de l'évaluation du PDR. Aussi, l'objectif principal de l'exercice est de pouvoir répondre à l'ensemble des réponses aux questions évaluatives communes en tenant compte du contexte et des enjeux de l'agriculture et de la foresterie en région Bretagne. Cet exercice doit permettre de tirer des enseignements au titre de la stratégie régionale de développement agricole et rural.

3 Présentation du périmètre d'analyse dans le cadre du RAMO « renforcé » de 2019

Dans le cadre de son PDR et de la stratégie associée en matière de développement agricole et rural, la Région Bretagne a « ouvert » **12 Domaines Prioritaires (DP)**.

Compte-tenu de cette logique d'intervention, l'AG, dans le cadre des RAMO « renforcés » doit au total apporter des éléments de réponse à **24 questions évaluatives communes**¹.

Le tableau ci-dessous recense l'ensemble des questions évaluatives qui doivent être traitées et leurs rattachements aux DP, au titre d'une contribution principale, du PDR :

QEC	DP Rattaché	Thématique
1	1A	Innovation, coopération et base de connaissances
2	1B	Innovation
4	2A	Développement éco - Modernisation des exploitations
5	2B	Renouvellement des générations
6	3A	Compétitivité des producteurs - circuits courts et IAA
8	4A	Biodiversité
9	4B	Eau
10	4C	Sol
12	5B	Utilisation efficace de l'énergie
13	5C	Energie renouvelable
15	5E	Séquestration du carbone
17	6B	Développement local des zones rurales (LEADER)
19		Synergie
20		Assistance Technique
21		RRN
22	Objectif UE 2020	Emploi
23	Objectif UE 2020	RDI
24	Objectif UE 2020	GES et ENR
25	Objectif UE 2020	Pauvreté
26	Objectif UE 2020	Environnement et biodiversité
27	Objectif PAC	Compétitivité
28	Objectif PAC	Gestion durable des ressources et climat
29	Objectif PAC	Développement territorial
30	Objectif PAC	Innovation

¹ La liste complète détaillée des questions évaluatives communes est annexée au présent document (Cf. Annexe N°1).

Remarque préalable sur la logique d'intervention :

1. Concernant la gestion des risques, enjeu de la Priorité 3, le PDR Bretagne a fait le choix de ne pas enclencher de dispositif en particulier sur ce domaine et s'en remet à sa politique régionale et à la politique nationale via le PDR national « Gestion des risques ».
2. Pour répondre à l'enjeu de promotion de l'inclusion sociale, de réduction de la pauvreté et du développement économique. L'AG a décidé d'orienter sa stratégie vers le développement local dans les zones rurales (Domaine Prioritaire 6B) plutôt que dans le soutien direct à la diversification, la création et le développement des petites entreprises et la création d'emplois (Domaine Prioritaire 6A). En effet, l'AG considère que ces points sont traités via d'autres dispositifs dans les autres priorités du PDR. Comme présenté ci-après, le développement des zones rurales, via notamment le dispositif LEADER, contribue dans tous les cas au développement des TPE / PME et à la création d'emplois.

4 Présentation de la méthodologie

4.1 Typologies des dossiers analysés pour l'évaluation

Pour répondre aux différentes questions évaluatives communes dans le cadre du RAMO « renforcé » 2019, tous les projets soutenus par le FEADER depuis le début de la programmation et ce jusqu'au 31 décembre 2018 qui sont considérés, et plus précisément les dossiers au statut « payé ».

L'exercice du RAMO « renforcé » 2019 doit permettre de présenter les effets et les impacts de la mise en œuvre du PDR. Aussi, cela nécessite que les projets soutenus analysés puissent attester d'un taux minimum de réalisation pour permettre d'en mesurer les effets et impacts.

Aussi, dans le cadre du RAMO « renforcé » 2019, les projets soutenus analysés sont ceux ayant reçu au moins un paiement de FEADER au 31/12/2018. Partant du principe que les projets ayant reçu au moins un paiement ont dû faire état d'un premier niveau de réalisation et qu'à ce titre, il est possible d'identifier un premier niveau d'effets et d'impacts liés à leurs mises en œuvre.

Par ailleurs, les travaux d'évaluation se sont concentrés sur l'analyse des effets et impacts à partir des contributions principales des dispositifs aux différents DP. En effet, la mesure des effets et impacts étant déjà complexe pour des effets directs, il a été décidé de ne pas engager des travaux au titre des contributions secondaires. Par ailleurs, l'identification des effets secondaires, au moment de l'élaboration du programme, a pu présenter des biais rendant l'analyse à posteriori non pertinente. En effet, il est demandé et est considéré comme une bonne pratique de prendre en compte les dispositifs ayant des effets secondaires. Cependant, la prise en compte des effets secondaires peut apporter soit un effet non significatif (diminution de la consommation énergétique, émissions, évolution CA/UTA) soit au contraire une surestimation des indicateurs au regard de leur contribution réelle (% de surface qui pourrait être multiplié par deux...). Il a donc été décidé pour rester en cohérence avec l'analyse globale et les RAMO précédents, de ne pas les calculer ni de les prendre en compte dans les réponses aux QEC.

Exemples : Sur la mesure 16 PEI et surtout hors PEI, il y a souvent des contributions secondaires dans la LI mais vu la faible programmation (en retard de surcroît) il n'est pas pertinent de les prendre en compte.

L'affectation de mesures M10, M11, etc. entre les différents domaines de la P4 et P5 : un vrai risque de surestimation de l'effet par rapport à la réelle contribution existe.

4.2 Périmètre thématique

Une évaluation qui compte-tenu des orientations stratégiques du PDRB et des niveaux de programmation (paiement) a été priorisée sur les QE relatives aux DP : **2A** (TO 4.1.1), **2B** (TO 6.1.1), **3A** (TO 4.2.1, 4.2.2), **4A** (TO 7.6.5, 7.6.3, M10), **4B** (M10), **4C** (M10).

Le tableau ci-dessous présente en vert les questions évaluatives communes jugées « prioritaires » et qui ont l'objet d'un travail d'analyse plus approfondi, les autres ayant été traitées en cohérence avec les obligations réglementaires de l'AG :

QEC	DP Rattaché	Thématique
1	1A	Innovation, coopération et base de connaissances
2	1B	Innovation
4	2A	Développement éco - Modernisation des exploitations
5	2B	Renouvellement des générations
6	3A	Compétitivité des producteurs - circuits courts et IAA
8	4A	Biodiversité
9	4B	Eau
10	4C	Sol
12	5B	Utilisation efficace de l'énergie
13	5C	Energie renouvelable
15	5E	Séquestration du carbone
17	6B	Développement local des zones rurales (LEADER)

4.3 Le référentiel d'évaluation

Le libellé des questions évaluatives communes permet aux AG d'y répondre de différentes manières. Aussi pour préciser la manière de répondre aux différentes questions, en lien avec la stratégie d'intervention du PDR, un référentiel d'évaluation a été défini en amont de la rédaction des réponses évaluatives. Il permet pour chaque question évaluative commune de préciser, comment l'AG, entend y répondre (les critères de jugement), les indicateurs et informations qui sont valorisés, les dispositifs analysés et les outils méthodologiques mobilisés pour construire le jugement évaluatif.

4.4 Outils méthodologiques mobilisés

Pour étudier et permettre une analyse des différents effets et impacts des dispositifs co-financés par le FEADER, différents outils d'analyse ont été mobilisés :

- **Enquêtes en ligne auprès des bénéficiaires** (bénéficiaires ayant reçu au moins 1 paiement au 31/12/2018 et pour lesquels nous disposons d'une adresse email valide) :
 - TO 4.1.1 (investissements) : taux de retour 24% (455 répondants sur 1895 ciblés)
 - TO 4.1.2 (investissements énergétiques) : taux de retour 28% (46 répondants sur 163 ciblés)
 - LEADER : taux de retour 68% (15 GAL ont répondu sur les 22 ciblés)
 - M10 : 27% de taux de retour (685 répondants sur 2 576 ciblés)

- **Etudes de cas :**
 - TO 4.2 (IAA) : 12 entretiens réalisés sur les 17 entreprises ciblées (échantillon représentatif du secteur breton GE/PME/ETI construit avec la Direction de l'Economie. Voir le détail des entretiens ciblés et réalisés en annexes)
 - TO 6.1 (DJA) : 7 entretiens réalisés sur les 10 ciblés (la proposition initiale de faire une analyse comparative entre bénéficiaire et non bénéficiaire DJA n'a pas été possible du fait d'une difficulté à identifier des « non bénéficiaires ». Aussi, il a été validé par l'AG de réaliser des entretiens uniquement avec des bénéficiaires de la DJA)
 - TO 16.1.1 (PEI) : 3 GO PEI interrogés
 - P4 / Natura 2000 : 2 études de cas sur les territoires des Marais de Vilaine et de Guissény ; 2 entretiens auprès de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne et du Groupe mammalogique breton

- **Entretiens :**
 - Entretiens Conseil Régional de Bretagne :
 - Gaël GUEGAN, Région Bretagne, Directeur du développement économique
 - Jean-Marie JACQ, Région Bretagne, Chef de service SAGRI
 - Anne-Violaine TROCME, Cheffe de service FEADER
 - Alex LAINE, Région Bretagne, SFEADER, Chargé de mission pilotage du programme FEADER
 - Philippe TOUZE, Région Bretagne, SAGRI – responsable mesure PCAE
 - Rachel LABRUNIE, Région Bretagne, SAGRI – responsable mesure transformation à la ferme et installation
 - Alexandre MAMDY, Région Bretagne, SAGRI - responsable mesures Forêt
 - Pascal RENAULT, Région Bretagne, SAGRI – responsable mesure MAEC et investissements agroécologiques
 - Gaëlle BODINAUD, Région Bretagne, Direction de l'environnement, coordinatrice des fonds européens à la Direction de l'environnement
 - M19 (1 entretien) : Colette Lafage, Cheffe du service de la contractualisation territoriale
 - AT (3 entretiens) : Anne-Laure Vallauri, Directrice adjointe – cheffe du SCOFE ; Marie Zapata, Chargée de l'évaluation et de la performance des programmes

européens du SCOFE ; Juliette Cristescu Chargée du pilotage de l'information et l'animation des programmes européens du SCOFE

- RRR (1 entretien) : Marianne PABOEUF, Chargée de l'animation et du développement durable des territoires
 - Entretiens « partenaires » :
 - Elsa CHANEL, AgroBio Bretagne, Directrice
 - Vincent MUNIN, BCEL Ouest, Consultant système laitier
 - Gilles PAILLAT, DREAL Bretagne - Service Patrimoine Naturel
 - Cyrille LEFEUVRE, DREAL Bretagne, Chef de service
 - Françoise BONTEMPS ; Responsable du Pôle Forêt Bois - DRAAF Bretagne
 - Gildas PREVOST ; Animateur Ressource et valorisation des bois - Abibois
 - Anne LE NORMAND ; Chargée de Mission « Zones Humides & Natura 2000 » - EPTB Vilaine
 - Nicolas LONCLE ; chargé de mission espaces naturels – Mairie de Guissény
 - François SIORAT ; Chef de projet biodiversité et patrimoine naturel – Observatoire de l'environnement de Bretagne
 - Thomas LE CAMPION ; Chargé de mission « Etudes et conservation » - Groupe Mammalogique breton
- **Travaux d'analyse comparative entre exploitations aidées et non aidées sur des indicateurs de compétitivité dans le cadre des TO « investissements ». Ce travail a été réalisé sur la base des données du RICA et opéré par le SRISE Bretagne**
- **Analyse et valorisation des données de gestion (Osiris, Valosiris)**
- **Analyse et valorisation des données de suivi et de caractérisation des opérations mises en disposition par les référents du SAGRI et/ou partenaires (DRAAF, DREAL, ...)**

Les différents outils sont souvent combinés pour permettre de disposer d'une approche quantitative et qualitative des effets et résultats associés au co-financement FEADER et permettre de formuler le jugement évaluatif. Pour chaque réponse aux différentes questions évaluatives, les outils méthodologiques mobilisés sont rappelés dans la section « précisions méthodologiques ».

Les questions d'impact 22 à 30 ont été plus particulièrement traitées via des approches qualitatives.

5 Synthèse des résultats par Priorité

Le présent rapport propose, pour les 6 priorités du PDR, une synthèse des principales analyses exposées dans le RAMO 2019.



Priorité 1

Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales

Le PDR Bretagne a permis la mise en œuvre d'innovations (nouvelles pratiques, nouveaux produits et nouveaux process) essentiellement dans la sylviculture et l'autonomie protéique et le développement des connaissances

Via les projets du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI) et la création de Groupes Opérationnels (GO), le PDR a permis de développer et de soutenir l'innovation en Bretagne. **Il a été constaté une vraie diversité des projets soutenus** dans le cadre des projets pilotés par les GO. Le PDR a également contribué via certains projets du PEI de développer la base de connaissances dans les zones rurales notamment par la démonstration, la diffusion (canaux de diffusion traditionnels et actions communes) et le développement (directement issus des projets) de nouvelles techniques.

Plusieurs filières ont été soutenues, notamment la filière forêt-bois (sylviculture durable et performante), mais surtout l'autonomie protéique des élevages de l'Ouest qui est un enjeu important pour la Bretagne.

A ce jour, l'ensemble des chefs de file ont déclaré que les projets ne sont pas encore terminés et qu'il est encore trop tôt pour analyser l'impact réel de leur projet d'un point de vue quantitatif. Cependant, les premières réalisations concrètes et les premiers résultats montrent que ces projets contribuent fortement au développement de nouvelles pratiques et de nouveaux produits ou de process :

- ❖ Exemple n°1. Projet portant sur la sylviculture
Ce projet a permis de réaliser **une cartographie et un annuaire des professionnels de la sylviculture**. Le GO a également organisé une « Première journée pour l'ensemble des entreprises travaux forestiers », en mars 2018, où une centaine de professionnels se sont réunis. Il s'agissait d'un salon et de démonstration de matériels. **Ces actions ont permis la mise en relations des acteurs et de l'investissement** (des participants ont acheté de nouveaux produits/matériels). Cependant, l'étude montre des difficultés réelles pour faire changer les pratiques des opérateurs, notamment la dépendance à certains outils et au passage au numérique. Ces changements prennent du temps.
- ❖ Exemple n°2. Projets portant sur l'autonomie protéique (4AGEPROD & PROGRAILIVE)
D'une manière générale, **les projets ne sont pas terminés et les données sont en cours de traitement**. Les chefs de file ont précisé que l'implication des partenaires avait été forte créant ainsi une dynamique plus importante que prévue. Il a été également constaté un intérêt de plus en plus fort des agriculteurs sur cette thématique. Sur le volet agroéquipements, à noter des investissements ont été réalisés pour du matériel dans les CUMA en lien avec le développement de l'autonomie protéique.

Des actions de coopération et des partenariats d'innovation renforcés

Les interventions du PDR ont favorisé le renforcement des liens entre l'agriculture, la production alimentaire, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances environnementales. **Le PDR a ainsi permis une approche croisée entre les acteurs de la recherche et les acteurs économiques.** Ainsi, nous retrouvons essentiellement dans chaque partenariat :

- Des acteurs économiques : représente en moyenne 1/3 des partenaires
- Des organismes professionnels agricoles et / ou forestiers : 1/3 des partenaires
- Des organismes de recherche et de formations : 1/3 des partenaires
- Des acteurs du numérique : pour le projet sylviculture

Aucun des projets analysés n'a intégré dans les consortiums des agriculteurs ou des exploitants forestiers pour cause de lourdeur administrative. Ils sont cependant impliqués dans les projets à des degrés divers.

Un effet levier indéniable du FEADER mais des limites à l'impact

L'ensemble des GO interrogés ont répondu que **sans l'obtention de l'aide, leur projet n'aurait pas pu se réaliser.** Il y a donc un véritable **effet « incitateur »**.

Les principaux **freins** au changement pratiques identifiés sont :

- La prise de risque
- Le temps de travail supplémentaire lié à la mise en œuvre de ces nouvelles pratiques
- Les difficultés techniques liées à un changement de système.

Une contribution très limitée du PDR à l'objectif UE 2020 « Investir 3% du PIB de l'UE dans la recherche et le développement et l'innovation » :

Dans le cadre de la présente analyse, uniquement, les projets ayant reçu au moins un paiement ont été pris en compte (il est nécessaire d'avoir un minimum de réalisation pour répondre à cette QEC). Ainsi, au 31/12/2018, 5 projets seulement ont reçu un paiement, pour un montant total de dépenses publiques de 306 421,10 € dont 245 136,86 € de FEADER au titre de la sous mesure 16.1 (GO du PEI). Ces dépenses représentent 0,0044% de la DIRD (Dépense Intérieure de Recherche et Développement) à l'échelle de la région.

La contribution nette du PDR Bretagne au PIB régional équivaut à 0,00634% au 31/12/2018, ce chiffre ne devrait pas évoluer de façon majeure d'ici la fin du programme ; en effet, le profil du programme de développement rural et des PDR en général (voir introduction), ne pourront influencer fortement l'économie régionale dans son ensemble. Même à l'échelle de la seule Valeur ajoutée produite par l'agriculture, soit environ 2,38 Mrds€ en 2016 à l'échelle de la région et dans l'hypothèse de la réalisation totale de la maquette (FEADER + Cofinancement soit environ 5,7 M€ pour les mesures concernées), le taux de participation du PDR à l'effort de RDI n'apparaîtrait guère supérieur : 0,04% (5,7 M€ / sur 5 années de VA moyenne soit 11,9 Mds €).

De la même manière, l'effort du PDR pourrait représenter 0,082 % de la DIRD régionale sur 5 ans, soit une contribution nette du PDR de de 0,0119% du PIB régional

Pour autant, si l'utilisation de cet indicateur proposé par le *rural evaluation helpdesk* rend compte difficilement de l'enjeu de l'innovation pour le PDR, il n'en demeure pas moins en région un axe stratégique pour le PDR et les prochaines programmations. Les exemples soulignés précédemment illustrent l'intérêt et la portée des projets réalisés ou en cours de réalisation. Le PDR soutient en effet plusieurs projets permettant de créer un environnement favorable au développement de l'innovation.

Priorité 2

   Améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts

Des investissements qui ont permis aux exploitations agricoles de se moderniser et de maintenir voire d'améliorer leur performance globale

Le PDR a investi dans la restructuration et la modernisation des exploitations en investissant dans la modernisation des bâtiments et du matériel, dans le but d'améliorer la compétitivité des exploitations. Le PDR a soutenu l'évolution de la production et de la productivité des exploitations. En effet, le PDR Bretagne impacte significativement, au travers des mesures investissements, la compétitivité des exploitations aidées notamment via une amélioration de la productivité et des volumes de production. Par ailleurs, le PDR, via ces mêmes mesures, impacte directement la durabilité des exploitations en facilitant les changements de pratiques et en agissant sur des leviers de performance environnementale des exploitations. Enfin, le PDR participe à la viabilité des exploitations en améliorant, via le financement d'équipements et de travaux sur les bâtiments d'élevage, les conditions de travail des exploitants, levier de compétitivité. Sur ce point, les impacts du programme semblent être très positifs puisque de manière quasi unanime (93%) les répondants à l'enquête indiquent une nette amélioration des conditions de travail participant ainsi à un environnement propice à la réalisation et au développement de l'activité.

Le soutien du FEADER participe à l'augmentation des revenus des exploitants aidé.

Ainsi, dans le cadre d'une analyse comparative simple entre exploitations « aidées » et « non aidées » à partir des données du RICA, on peut noter les tendances suivantes :

- Une production vendue de +8 points de pourcentage pour les « aidées » (+11 points sur les exploitations laitières) ;
- Un résultat d'exploitation de +10 points de pourcentage pour les « aidées » (+8 points sur les exploitations laitières) ;
- Un résultat courant avant impôt de +10 points de pourcentage pour les « aidées » (+7 points pour les exploitations laitières) ;

Selon l'enquête réalisée auprès des bénéficiaires des mesures investissements :

Pour 70% des répondants, les investissements ont permis d'augmenter durablement leur revenus.

Pour 75% d'entre eux cette augmentation se situe entre 1 et 10%. Nous retrouvons les impacts les plus forts sur les revenus pour les bénéficiaires ayant combiné investissement « bâtiment » et « équipement ».

De plus, pour 50% des répondants, les investissements ont permis de diminuer les coûts de production jusqu'à 10%.

Pour une grande majorité des répondants, les investissements soutenus ont permis de pérenniser les activités de l'exploitation.

Aussi, pour près de 50% des exploitations laitières bénéficiaires, les investissements ont permis de diminuer les coûts de production pour 1 000 litres de lait jusqu'à 20%. Pour près de 40% de ces exploitations laitières, les investissements ont permis d'augmenter jusqu'à 20% le nombre de litres de lait produit par UTA.

60% des bénéficiaires interrogés considèrent que les investissements auraient eu des incidences positives sur **des changements de pratiques** plus respectueuses de l'environnement.

Enfin, des analyses contrefactuelles réalisées par l'ODR à partir des données du RICA sur différentes variables (chiffres d'affaires, EBE et valeur nette ajoutée par UTA) font ressortir des trajectoires plus positives en 2013 et 2017 pour les exploitations aidées que pour les exploitations non aidées au niveau national. Ces tendances sont vérifiées en région Bretagne bien que les analyses réalisées ne soient pas valorisables à cette échelle compte-tenu du faible échantillon d'entreprises étudiées (32 exploitations). Mais les analyses font ressortir des trajectoires plus positives pour les bénéficiaires pour ce qui est du CA/UTA, tout comme l'EBE/UTA et la VA/UTA.

Un dispositif permettant à des jeunes agriculteurs suffisamment qualifiés de s'installer (aide directe et aide à l'investissement), et participant au renouvellement des générations mais des modulations pas assez incitatives :

Le dispositif Dotation Jeune Agriculteur (DJA) a permis d'accompagner les jeunes agriculteurs dans leur installation grâce aux formations dispensées et aux outils mis à disposition comme le Plan d'entreprise. En outre, le dispositif reste très attractif chez les agriculteurs de 40 ans et moins malgré la crise dans la filière bovine dominante dans la région. Le PDR a permis de mettre à disposition des dispositifs cohérents avec les besoins des jeunes exploitants (mesures investissements et DJA). Ainsi, à son échelle, le PDR a contribué au renouvellement des générations. **Cette contribution importante reste cependant insuffisante pour assurer un réel renouvellement générationnel.** En effet, le taux de renouvellement est en moyenne de 57 % (sur la période 2014-2017) inférieur à la moyenne nationale de 9 points. Le solde sur la période 2014-2017 est ainsi estimé à moins 3 443 chefs d'exploitations agricoles sur la région.

En moyenne, 61% des exploitants de 40 ans et moins ont bénéficié de la DJA entre 2014 et 2017. Ces exploitants ont tendance à être plus jeune que la moyenne régionale. 26% d'entre eux s'installent avant 25 ans soit 4 points de plus que la moyenne régionale (hors transfert entre époux). Cet écart peut s'expliquer d'une part par la nature de l'exploitant (en hors cadre familiale ou non) et par l'effet incitatif de la DJA à s'installer plus rapidement. Or, plus la population des nouveaux installés est jeune, plus le nombre d'années en activité est élevé et contribue au renouvellement des générations. Selon les bénéficiaires de la DJA interrogés, le dispositif permet de faciliter l'installation particulièrement en hors cadre familial. L'un d'eux précise qu'il s'est installé en hors cadre familial en pleine crise de la filière bovine et n'aurait certainement pas pu assurer la viabilité de son exploitation en s'installant sans la DJA.

L'étude montre aussi que la DJA est privilégiée par les exploitations collectives : 82% des nouvelles installations aidées par la DJA se composent d'au moins deux associés.

D'une manière générale, le montant versé est suffisant pour que le dispositif soit considéré comme une réelle aide à l'installation par les exploitants. Cependant, les modulations proposées par la DJA ne sont pas assez incitatives pour qu'elles aient un réel effet dans la définition du projet. Pour une majorité, leur installation ne dépendait pas de la DJA car devenir exploitant agricole est un projet qui doit être mûri et réfléchi. Cependant, le dispositif est un réel atout qui a permis de réaliser ce projet plus rapidement et dans de meilleures conditions. Les répondants le décrivent comme « un réel coup de pouce » (*citation d'un des répondants*) dans le processus d'installation.

Un impact relativement limité sur l'emploi

A ce stade de la programmation, l'impact emploi semble très limité sur les exploitations bénéficiaires d'aides à l'investissement.

Cependant, il est important de garder à l'esprit qu'un des cinq grands objectifs UE 2020 est de « porter à 75 % au moins le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans ». L'ensemble des fonds et programmes de financement de l'UE, mais aussi l'ensemble des autres politiques européennes et nationales, doivent contribuer à cet objectif. Celui-ci a pour but d'accroître le taux d'emploi dans les différentes régions y compris les territoires les plus reculés. Les dispositifs financés par le FEADER concourent en partie à cet objectif afin de porter le taux d'emploi à au moins 75%. Cet objectif n'est cependant mesurable qu'à long terme et sera plus probant à la fin de la programmation lorsque les projets seront terminés. Plusieurs dispositifs soutenus par le PDR peuvent être analysés comme levier de contribution à l'objectif européen 2020 rattaché à l'emploi :

- **Le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs**

A ce titre, on peut considérer que les soutiens apportés par le PDRB via la DJA contribue à minima au maintien des emplois agricoles via la contribution au renouvellement des générations. Les analyses réalisées à ce stade ne permettent pas de conclure sur la création d'emplois. En effet, dans l'enquête réalisée auprès de bénéficiaires DJA, ils ont plutôt mentionné la DJA comme le « coup de pouce » pour sécuriser l'installation mais pas comme étant le facteur déclenchant l'installation. A ce titre, le PDRB semble avoir un impact plutôt porté sur le maintien des emplois agricoles.

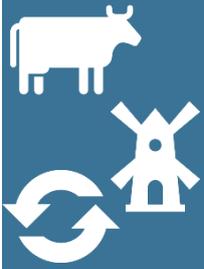
- **Le soutien aux investissements et à la compétitivité**

Concernant les mesures de soutiens aux investissements dans les exploitations (TO 411), l'impact du PDRB en matière d'emploi semble assez limité. En effet, au travers de l'enquête réalisée auprès des exploitations bénéficiaires d'aides à l'investissement, seules 22% d'entre elles indiquent que les investissements ont permis de créer des emplois. Une estimation calculée sur la base des retours de l'enquête de 0,23 ETP par projets, sachant qu'il s'agit dans de nombreux cas d'emplois à temps partiel.

L'impact emploi du PDRB semble être le plus important sur les investissements soutenus auprès des IAA (voir Priorité 3).

Un biais reste cependant observable dans l'exercice. En effet, l'analyse des effets sur l'emploi restera partielle car ne prend pas en compte l'intégralité du périmètre de l'emploi. En effet, en l'absence de modèle économique disponible au niveau régional, encore moins au niveau local (type Tableau entrée-sortie / matrice de comptabilité sociale), il est difficile d'apprécier les effets du programme en termes d'emplois directs et d'emplois induits. Le calcul de l'effet net emploi du programme et l'appréciation de sa contribution à l'évolution de l'indicateur de contexte (taux d'emploi) se révèlent donc extrêmement complexes.

Il est également important de souligner en introduction que la logique d'intervention du FEADER, et plus largement de la PAC ne vise pas spécifiquement à la création d'emplois. Le soutien historique à la mécanisation des activités agricoles et plus récemment à son verdissement ne constituent pas des axes d'intervention visant spécifiquement la création d'emplois.



Priorité 3

Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire
Y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'industrie

Les actions du PDR ont permis une meilleure intégration dans la chaîne agroalimentaire (qualité, circuits courts, organisations, industries agroalimentaires). Les investissements ont permis de la création de valeur et la consolidation et à la diversification des filières (valorisation des productions locales)

Les industries agroalimentaires (IAA) en région Bretagne constituent le premier secteur industriel régional (en valeur et en emploi) et le maintien de sa compétitivité est essentiel pour le territoire. Cela l'est d'autant plus que les effets d'entraînement sur l'amont sont majeurs. Ainsi, en soutenant les investissements dans les IAA, le PDR Bretagne impacte en premier lieu les activités de ce secteur et de manière indirecte les filières de production qui fournissent les industriels bretons. Les analyses réalisées présentent un impact direct positif du soutien du PDR sur l'évolution des volumes de production des IAA, leur compétitivité, leur rentabilité et la viabilité des activités. Ces effets se retrouvent directement sur les productions locales. Par ailleurs, le PDR, en complément des investissements soutenus auprès des IAA, facilite la diversification des activités agricoles en soutenant la mise en place d'ateliers de transformations à la ferme qui permettent de créer de la valeur pour les exploitations bretonnes.

Concernant les investissements dans les IAA, les premiers éléments d'analyse à la suite des entretiens réalisés font ressortir les tendances suivantes :

- 85% des entreprises interrogées, présentent des volumes de production qui ont augmenté de plus de 20%. Ces volumes de productions s'accompagnent d'une hausse, de fait, des volumes de ressources locales valorisées.
- Pour la moitié des bénéficiaires interrogés les investissements ont directement agi sur une baisse de leurs coûts de production de l'ordre de 10%. Cela semble plus marqué pour les Grandes Entreprises bénéficiaires.
- Pour 75% des répondants, les investissements ont un impact direct sur le CA de l'entreprise qui évolue pour près de la moitié de plus de 20% et une rentabilité, qui pour la majorité, évolue de +10%.
- La majorité des entreprises interrogées considèrent que les investissements ont permis le développement de nouveaux marchés, mais également le renforcement de marchés existants (réponse en volume, réponse sur la qualité, nouveaux produits, ...).
- Concernant l'emploi, la majorité des entreprises répond que les investissements ont nécessité des recrutements complémentaires. Sur 5 entreprises interrogées, ce sont plus de 100 emplois créés directement liés aux investissements.

- Par ailleurs, ces investissements ont dans la totalité des cas eu des effets non négligeables pour la viabilité des activités et notamment ont permis d'améliorer les conditions de travail des salariés.
- Pour la moitié des industriels interrogés, les investissements ont contribué à des baisses de la facture énergétique de l'ordre de 10%. Il aurait également induit dans les mêmes proportions des changements de pratiques plus respectueuses de l'environnement.
- La quasi-totalité des entreprises déclarent qu'elles auraient réalisé leurs projets sans le financement FEADER. Cependant le FEADER a permis très clairement d'avoir une approche plus globale, plus innovante et plus intégrée de l'investissement soutenu.

Concernant les investissements soutenus en matière de projet de transformation à la ferme, **la majorité (près de 70%) concerne principalement la création d'atelier de transformation sur le lieu de l'exploitation**. Les activités de transformation visées sont dans la totalité des cas en lien avec l'OTEX de l'exploitation. Dans un certain nombre de cas (28%), ces investissements sont également couplés à la création d'un point de vente à la ferme.

Plus de la moitié de projets sont portés par des JA. Près de la moitié concerne des productions en BIO et ¼ concerne des produits sous label qualité.

A ce titre, **la nature même des projets participe à la diversification et au développement des activités des exploitations agricoles soutenues**.

Un impact sur l'emploi non négligeable

En effet, dans le cadre de l'étude cas réalisée auprès d'un échantillon d'industriels, on peut noter, pour près de 70% des entreprises interrogées, une création d'emploi nette associée à l'investissement soutenu. Sur les 10 projets étudiés, il y aurait eu la création de 110 emplois, soit un ratio de 11 emplois par projet, sachant qu'en moyenne le montant total des investissements dépasse 1M€ et que l'ensemble des investissements réalisés dans les entreprises ne sont pas entièrement co-financés par le PDRB.



Priorité 4

Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

Une contribution certaine du PDR (à son niveau), à la protection, au maintien et à l'amélioration de la biodiversité mais des effets et des impacts directs mesurables à long terme

La contribution directe du PDR au maintien et à l'amélioration de la biodiversité est difficile à mesurer, faute d'éléments permettant de caractériser précisément l'évolution de la biodiversité dans les zones à forte contractualisation, mais également du fait de la multiplicité des mesures de protection de la biodiversité dans ces zones, et du temps de latence à prendre en compte dans les effets observables. L'analyse des projets réalisés complétée par l'étude de cas de deux sites Natura 2000 démontre que l'animation mise en place sur les sites Natura 2000 a permis une large prise en compte des enjeux biodiversité au sein de ces sites, et l'atteinte d'un taux contractualisation de 25% de la surface toujours en herbe (STH) en zone Natura 2000 en MAEC à enjeu biodiversité. Le programme Breizh bocage a également contribué à la restauration des paysages ruraux, et de la biodiversité agricole par l'entretien et la réalisation de travaux neufs sur près de 2% du linéaire bocager breton.

Les MAEC SPE et SPM, mises en œuvre sur 8,7% de la SAU bretonne en 2017, ont permis une augmentation des surfaces en herbe (effet net de 12 198 ha), ces surfaces constituant des habitats favorables à la biodiversité. Les surfaces en maïs (avec utilisation de produits phytosanitaires ayant un impact négatif sur la biodiversité) ont également diminué grâce aux MAEC (effet net : diminution de 7 697 ha).

Les mesures contractualisées qui contribuent à la restauration/préservation de la biodiversité représentent au total près de 38,6% de la maquette FEADER en Bretagne. Elles représentent donc une part importante des soutiens accordés au titre du PDR.

Les soutiens aux sites Natura 2000, qui correspondent aux types d'opérations 7.1.1 et 7.6 (2% de la maquette FEADER), ont pour objectif principal de préserver la biodiversité au sein des sites. L'absence de données d'évolution de la biodiversité à l'échelle des sites sur la période 2014-2018 ne permet pas de mesurer l'impact de ces interventions sur la biodiversité. Néanmoins, grâce aux soutiens accordés via le TO 7.6.5, le PDR permet de financer une moyenne de 0,9 ETP par site pour l'animation Natura 2000. D'après les entretiens réalisés auprès des sites des Marais de Vilaine et de Guissény, cette animation contribue fortement à une meilleure prise en compte des enjeux biodiversité au sein des territoires Natura 2000, mais également à l'extérieur de ceux-ci, par un dialogue avec et entre les acteurs, les amenant à intégrer la biodiversité dans leurs projets. En outre, les MAEC sont des outils essentiels pour la gestion des espaces agricoles des zones Natura 2000, dont 18% des surfaces agricoles, et 23% des espaces en prairies et pâturages permanents sont contractualisés en MAEC en 2017.

Le programme Breizh bocage, qui pèse pour 2,4% de la maquette FEADER, a contribué à la restauration des paysages ruraux, et de la biodiversité agricole, mais également à la gestion de la ressource en eau et à la qualité des sols, par le financement de travaux de dégagement sur 1,4% du linéaire breton, et de travaux de neufs sur 0,4% du linéaire breton.

Les mesures agro-environnementales et climatiques, qui pèsent pour 21,1% de la maquette FEADER, contribuent à la restauration/préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques. Les MAEC système polyculture-élevage mises en œuvre sur 8,7% de la SAU bretonne représentent plus de 90% des montants d'aide payés. Ces dernières, destinées à augmenter la part des prairies dans la surface fourragère, ont accompagné un changement de pratiques pérenne en faveur de la préservation et de la gestion des prairies remarquables dans plus de trois exploitations aidées sur cinq. D'après l'enquête bénéficiaire, ces MAEC ont permis de maintenir/augmenter les surfaces en herbe de 12 198 ha et diminuer les surfaces en maïs de 7 697 ha.

Le PDR a également contribué à la préservation de l'environnement à travers les MAEC localisées de gestion de l'herbe (famille HERBE), mises en œuvre sur 8 359 ha constitués entre autres de milieux prairiaux remarquables, et à une amélioration de la gestion des zones humides.

Le nombre d'exploitations bénéficiaires (et donc les surfaces contractualisées) a été ralenti par les délais de mise en paiement du FEADER sur la programmation 2014-2020. En effet, en 2015, 25 PAEC ont été ouverts, 16 PAEC supplémentaires ont été ouverts en 2016, suivis de 4 nouveaux PAEC en 2017 et une extension. Les PAEC de 2017 ont été reconduits en 2018.

La mesure 11, qui pèse pour 10,3% de la maquette FEADER, représente une part relativement importante des soutiens octroyés au titre du PDR. L'agriculture biologique concerne 6% de la SAU bretonne. En 2017, les aides à la conversion touchent 2,1% de la SAU bretonne. Etant donné le fort effet incitatif de cette aide, on peut considérer que le PDR contribue à la forte dynamique de conversion observée en Bretagne (+ 13,1% des surfaces entre 2016 et 2017), dont les effets sont favorables à l'amélioration de l'environnement et à la biodiversité.

En conclusion, l'impact du PDR sur l'amélioration de l'environnement se mesure principalement à travers les MAEC, dont le poids dans la maquette FEADER est prépondérant par rapport aux autres mesures en faveur de l'environnement, et qui ont été mises en œuvre sur près de 10% de la SAU régionale, et sur 18% des territoires agricoles en zone Natura 2000. Les aides à l'agriculture biologique ont également soutenu la dynamique de conversion en Bretagne, et contribué ainsi à la mise en place ou au maintien de pratiques favorables à l'environnement sur 6% de la SAU bretonne.

Une contribution du PDR (à son niveau) à la protection, au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau mais des effets et des impacts directs mesurables à long terme

Il est difficile à ce stade de mesurer de manière quantitative l'amélioration de la qualité de l'eau, puisqu'il n'y a pas de relation linéaire entre la mise en place d'une mesure et la réduction des matières actives dans l'eau, et que ces effets sont à considérer sur un pas de temps long.

D'après les données de l'ODR, les interventions du PDR (MAEC et AB) ont permis la mise en place de contrats de gestion visant de manière prioritaire à l'amélioration de la gestion de l'eau sur 9,7% de la SAU bretonne.

En particulier, la mise en œuvre des MAEC système polyculture élevage sur 8,7% de la SAU, et les aides à l'agriculture biologique, qui bénéficient à près de 6% de la SAU bretonne, contribuent nettement à la mise en place et au maintien de pratiques favorables à la gestion de l'eau, par le biais d'une diminution de l'utilisation des engrais et des pesticides.

Les MAEC ont permis une augmentation des surfaces en herbe (effet net de 12 198 ha), le développement de ces surfaces est positif pour la qualité de l'eau (faible utilisation d'intrant et faible

transfert des intrants dans les eaux souterraines et de surface). Les surfaces en maïs (avec utilisation de produits phytosanitaires ayant un impact négatif sur la qualité de l'eau) ont également diminué grâce aux MAEC (effet net : diminution de 7 697 ha).

Une contribution du PDR (à son niveau) à la prévention de l'érosion des sols et à l'amélioration de la gestion des sols mais des effets et des impacts directs mesurables à long terme

Il est difficile à ce stade de mesurer de manière quantitative la prévention de l'érosion des sols et l'amélioration de la gestion des sols, du fait des nombreux facteurs externes qui interagissent sur la qualité des sols, et de l'absence de dispositifs spécifiquement dédiés à cet enjeu en Bretagne.

Aucune intervention du PDR ne cible prioritairement l'enjeu sol. D'après les données de l'ODR, 10,7% de la SAU bretonne est sous contrat de gestion visant de manière secondaire à l'amélioration de la gestion des sols.

En particulier, la mise en œuvre des MAEC système polyculture élevage sur 8,7% de la SAU en 2017, et les aides à l'agriculture biologique, qui bénéficient à près de 2,8% de la SAU bretonne en 2017 (d'après données ODR), contribuent nettement à la mise en place et au maintien de pratiques favorables à la gestion des sols sur une part importante de la SAU bretonne.

Le programme Breizh bocage (TO 7.6.3 et TO 4.1.1) a un impact sur le sol. Ainsi, sur la période 2015-2016, 81% de la superficie régionale était couverte par une stratégie. De plus, au 31/12/2018, le programme a financé la réalisation de travaux de dégagement sur 1 630 km linéaires de bocage, soit sur 1,4% du linéaire bocager breton. Il a également financé la réalisation de travaux neufs sur 467 km linéaires, soit sur 0,4% du linéaire bocager breton.



Priorité 5

Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques,
Dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

Des exploitations agricoles qui ont investi pour une utilisation plus efficace de l'énergie

L'analyse de la typologie des filières concernées indique que les investissements se sont orientés vers la modernisation des bâtiments avicoles et porcins. Les projets retenus ont permis de soutenir la modernisation de l'isolation thermique des bâtiments d'élevage, des systèmes de chauffage et de ventilation, principaux postes de dépense énergétique des deux filières.

Par ailleurs, l'approche quantitative issue de l'enquête menée auprès des bénéficiaires du dispositif permet d'estimer les économies énergétiques imputables à l'intervention à 7 300 910 kWh / an (économies pour les bénéficiaires).

En mobilisant le type d'opération 4.1.2 (doté de 12,5 M€ de FEADER), le PDR Bretagne encourage les investissements en matériels, équipements et bâtiments économes en énergie. En effet, le type d'opération 4.1.2 permet d'accompagner les exploitants et CUMA pour l'investissement de matériels et équipements dédiés à l'environnement et les économies d'énergie.

L'analyse de la typologie des filières concernées indique que les investissements se sont orientés vers la modernisation des bâtiments avicoles et porcins. Les projets retenus ont permis de soutenir la modernisation de l'isolation thermique des bâtiments d'élevage, des systèmes de chauffage et de ventilation, principaux postes de dépense énergétique des deux filières.

Par ailleurs, l'approche quantitative issue de l'enquête menée auprès des bénéficiaires du dispositif permet d'estimer les économies énergétiques imputables à l'intervention à 7 300 910 kWh, soit un volume d'énergie négligeable en comparaison à la consommation énergétique du secteur agricole en Bretagne, estimée à 5 319 329,4 GWh (Les chiffres clés de l'énergie en Bretagne, 2017).

Des investissements permettant une utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie

Les TO 4.3.1, 8.6.1 et 16.7.1 ont été mis en œuvre de manière inégale sur la période 2015-2018, contribuent à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie.

Une analyse qualitative du TO 4.3.1 permet de conclure à son impact positif, qui contribue à faciliter la fourniture de bois d'œuvre et de bois énergie en rendant accessibles des surfaces en forêt initialement inexploitable.

Le TO 8.6.1, malgré un faible taux de mise en œuvre, a permis la transformation de 107 ha de forêts de qualité médiocre en bois d'œuvre de qualité valorisable à 30-40 ans par la filière.

Malgré des résultats mitigés du fait d'une forte difficulté à mobiliser les petits propriétaires forestiers de ces territoires, une analyse qualitative des stratégies mises en place montre que l'animation financée par le TO 16.7.1 a permis d'accompagner des propriétaires forestiers pour une meilleure gestion et valorisation de leurs forêts, à la fois dans un objectif économique et environnemental, sur près de 10% de la surface forestière bretonne.

Une contribution limitée du PDR mais existante visant à accroître et à soutenir la séquestration et le maintien du carbone dans le secteur de la foresterie et de l'agriculture

Le dispositif 8.1.1 (doté de 3 M€ de FEADER) a permis de mettre en place 258,5 ha de forêts, sur des secteurs en déprise agricole, via 10 espèces adaptées au changement climatique, dont 27% d'épicéa. Il a donc contribué à la séquestration de carbone additionnelle de 129 250 tonnes d'équivalent CO₂ sur la durée de croissance de la plantation. Bien que cet impact soit négligeable au vu des émissions totales de CO₂ en Bretagne (24,5 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2010, d'après La revue de l'observatoire des IAA de Bretagne – janvier 2016), il s'agit toutefois d'une séquestration additionnelle de carbone, qui contribue donc directement à l'atténuation du changement climatique.

Les MAEC ont permis le maintien ou le développement de 12 198 ha (effet net des MAEC sur les surfaces en prairies, les surfaces totales contractualisées en MAEC systèmes sont de 150 693 ha). Cela permet le stockage de 3,3 millions de tonnes de CO₂ (70 tonnes de carbone stockées sur l'horizon 0-30 cm par hectare de prairie selon la publication « le stockage de carbone par les prairies, Institut de l'élevage » et 1kg de CO₂ contient 0,273 kg de carbone selon <http://www.cotebleue.org/>)

L'impact sur la séquestration du carbone est plus significatif en raison des surfaces de prairies développées ou maintenues grâce aux MAEC.



Priorité 6

Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique

Le PDR, via le dispositif LEADER, a permis d'améliorer les capacités d'ingénierie territoriale participant au développement économique et sociale des zones rurales :

L'état de la programmation actuelle et l'avancement des projets soutenus par le dispositif LEADER ne permettent pas de réaliser une analyse quantitative et qualitative de l'effet net du dispositif sur le développement local dans les zones rurales. Cependant, le dispositif LEADER n'est pas à l'arrêt et l'animation au sein de chaque GAL permet de programmer des dossiers pertinents et en lien avec les besoins des territoires. Dans le cadre du présent RAMO, l'AG a pris parti de répondre à cette question évaluative sous l'angle de l'ingénierie territoriale qui est un outil essentiel pour la bonne mise en œuvre du dispositif mais également joue un rôle sur la qualité et la pertinence des projets soutenus.

Ainsi, les données des tableaux de décisions (sélections des dossiers), les fiches actions, et les données de l'enquête auprès des chefs de file GAL nous permettent d'affirmer aujourd'hui que le PDR, via le dispositif LEADER a permis d'améliorer les capacités d'ingénierie territoriale. Cela se confirme notamment grâce aux différents emplois créés sur le territoire sur les sous-mesure 19.2 et 19.4. L'analyse qualitative de ces postes nous permet également de préciser les plus-values que LEADER apporte en termes d'ingénierie territoriale. Enfin, les fiches actions permettent de préciser les missions des acteurs des projets. Il faut malgré tout noter l'absence de temps suffisant, notamment pour le montage administratif et financier. Par ailleurs, l'amélioration des compétences n'est pas suffisante, en effet, la montée en expérience en montage de projets pour les acteurs du territoire n'est pas considérée comme significative au regard de l'accompagnement reçu.

Les principaux résultats de cette analyse montre que :

- L'ingénierie autour des projets LEADER est facilement mobilisable et nécessaire ;
- Les projets sur la transition énergétique nécessitent le plus d'ingénierie
- L'amélioration du niveau de compréhension et des compétences n'est pas significative ;
- Le porteur de projet peut avoir un impact sur l'intensité de l'ingénierie mais pas nécessairement la taille du projet ;
- L'ingénierie LEADER permet en majorité de trouver des financements ;
- Le dispositif LEADER, notamment via l'approche multithématique, favorise une meilleure intégration des programmes contractuels et de financement des projets de territoire ;
- La mise en œuvre des approches territoriales ITI (FEDER), GAL LEADER (FEADER) et DLAL (FEAMP) par les mêmes structures porteuses renforce l'ingénierie territoriale ;

Un manque d'ingénierie important mais des solutions proposées

Il s'agit ici de comprendre les manques importants que les chefs de file GAL ont pu constater. Selon l'enquête, nous constatons des manques d'ingénierie important, en effet cela concerne 69,2% des répondants à l'enquête. Ces manques portent principalement sur :

- Le montage administratif et financier spécifique à LEADER (44,4%)

- Le montage administratif et financier de façon générale (33,3%)
- L'accompagnement thématique (33,3)

Par ailleurs, nous pouvons ajouter des manques de communication LEADER sur les règles de bonne gestion, en effet une partie des personnes enquêtées considèrent que transmettre uniquement les textes législatifs ne suffit pas.

Pour combler ces manques, plusieurs solutions sont proposées :

- 66,7% des GAL ont besoin de plus de temps d'ingénierie
- 66,7% des GAL proposent d'organiser des formations
- 44,4% des GAL réclament plus de soutien via de l'ingénierie extérieur au territoire (autres collectivités)

Pour pallier le manque d'ingénierie, les acteurs proposent un référent « marchés publics » au sein des collectivités pour répondre à toutes les questions nécessaires.

Nous pouvons conclure que le manque d'ingénierie est perçu de manière générale par les acteurs, néanmoins, des solutions sont envisagées notamment en termes de gestion du temps et de formation.

Les projets soutenus par LEADER créent de l'emploi

D'après l'extraction VALOSIRIS D04 spécifique au suivi du dispositif LEADER, 51,93 ETP ont été créés :

- Sur la mesure 19.2 « Mise en œuvre LEADER » : 24 ETP créés sur 33 dossiers engagés soit entre 0,5 et 1 ETP par projet en moyenne.

Sur ces 24 ETP créés :

- 33,3% des ETP ont été créés au sein de projets de développement de la filière touristique / valorisation du territoire.
- 25% des ETP ont été créés dans des projets visant à soutenir la création et la reprise d'entreprise ainsi que le soutien au dernier commerce
- 20,8 % des ETP au sein des MSP.
- 27,93 ETP sur des projets rattachés à la 19.4 « Fonctionnement et animation du GAL ».

De plus, selon l'enquête, une très grande majorité des GAL (92,3%) considèrent que les projets soutenus par LEADER ont permis de créer indirectement de l'emploi (en moyenne 4,4 emploi sur le territoire du GAL- médiane = 4).

Bien que les données ne soient pas exhaustives, nous pouvons conclure que les sous mesures LEADER permettent de créer de l'emploi, on constate que la création d'emploi est plus importante pour les femmes que pour les hommes dans la sous-mesure 19.4 concernant l'animation et donc concernant l'ingénierie.

La subvention FEADER entraîne une plus-value en matière d'ingénierie territoriale

Les projets détiennent une plus-value en matière d'ingénierie territoriale grâce à la subvention FEADER, notamment en termes de projets innovants, transversaux et l'émergence de projets partenariaux, mais également l'apprentissage d'une rigueur et d'une méthode de projet, ou encore un enrichissement de la structuration du contenu des projets. D'après l'enquête, selon les GAL, les projets financés sans LEADER n'auraient pas été réalisés en majorité ou auraient été réalisés dans une moindre mesure (étalement dans le temps, etc...)

Cela permet de conclure que la subvention FEADER entraîne une véritable plus-value en matière d'ingénierie territoriale et que de nombreux projets n'auraient pas pu être réalisés sans cette subvention.

L'ingénierie territoriale développée au sein même des projets

Nous devons également prendre en compte le soutien direct aux structures porteuses de GALs (aux pays). En effet, les démarches d'animation déployées par les pays constituent un appui à de l'ingénierie locale. Parmi les projets proposés sur la sous-mesure 19.4, nous avons des fiches actions sur la santé, le patrimoine et l'observation :

- Pays centre ouest bretagne :

Le Pays Centre Ouest Bretagne réalise un projet sur le soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation. La stratégie repose sur des objectifs stratégiques et opérationnels. Le projet vise à relever l'enjeu de s'adapter aux mutations sociales et économiques. Ainsi, l'animation LEADER permet d'apporter une cohérence à l'ensemble des projets et cela nécessite une animation stratégique. L'équipe d'animation se compose d'un technicien spécialiste en lien direct avec les différents acteurs du territoire.

- Pays du Trégor :

Le Pays du Trégor réalise un projet sur le soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation. Le programme LEADER est composée d'au minimum 3 ETP. Les missions spécifiques à la mise en œuvre du DLAL LEADER sont assurées par un référent et un assistant. Les missions portent sur l'animation du programme, la gouvernance et la gestion administrative.

- Pays de saint Brieuc :

Le pays de Saint Brieuc réalise un projet pour animer le programme LEADER. L'animation et la gestion du programme ont pour objectif d'assurer sur la cohérence du programme, d'accompagner l'émergence de projets potentiels, un accompagnement technique, et de favoriser la mise en réseau et la mutualisation des actions.

6 Enseignements méthodologiques

Sur le plan méthodologique, l'expérience des travaux d'évaluation de 2019 montre :

- ❖ La fonction structurante du référentiel d'évaluation mis en place et des outils qui lui sont associés ;
- ❖ L'importance de la qualité de la saisie des données de suivi dans OSIRIS de la part des services instructeurs et de l'animation du dispositif suivi-évaluation ;
- ❖ La difficulté voire l'impossibilité de mesure l'impact du PDR sur les indicateurs macro-économiques, sociaux et environnementaux du référentiel européen compte tenu de la faiblesse des montants du PDR au regard de l'échelle des indicateurs régionaux ou de la taille des échantillons contrefactuels disponibles ;
- ❖ Mais la possibilité de mise à jour de certains indicateurs d'impact, l'utilité et l'apport des outils plus qualitatifs utilisés (enquêtes bénéficiaires, études de cas et focus group notamment).

Les travaux d'évaluation ont montré en 2019 tout l'intérêt du dispositif mis en place mais cette expérience souligne aussi l'importance de maintenir des activités de suivi évaluation en continu (collecte de données et accompagnement des porteurs de projets sur ce registre, formation, sensibilisation des agents, réalisation de travaux d'évaluation, ...) ce qui facilitera d'autant les travaux d'évaluation Ex-Post 2023.

SIEGE
Tour Polygone
265, Avenue des Etats du Languedoc
34000 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 02 29 02

www.edater.fr | contact@edater.com